



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/poux-et-exclusion.html>

Poux et exclusion

- Nos publications - Santé -

Date de mise en ligne : jeudi 8 septembre 2011

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Cette année, il y a du nouveau : les poux ne seront plus (tout à fait) interdits à l'école. En effet, en juillet 2011, la Communauté française a modifié l'arrêté relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant et a actualisé la liste des mesures de prévention des maladies, de sorte qu'avoir des poux ne sera plus un motif pour évincer systématiquement les enfants de l'école. Cela signifie-t-il forcément la fin des exclusions liées à la pédiculose (ou port de poux) ? Voyez notre analyse sur la question...